Rapport du BAPE

Projet de construction d'un tramway à Québec

Mandat du 6 juillet au 5 novembre 2020

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable.

Dans le mandat confié au BAPE, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demandait des constats et une analyse concernant, entre autres, les enjeux suivants :

- **le choix du tracé**
- **la circulation**
- **les nuisances potentielles du chantier**
- **l'acceptabilité sociale**



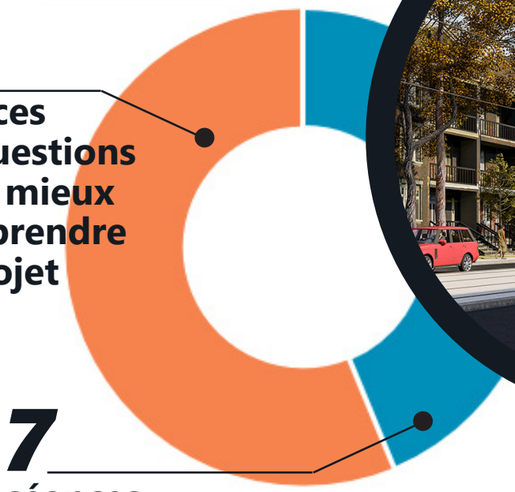

9
séances de questions pour mieux comprendre le projet

7
séances pour exprimer son opinion

1 618	550	184
PARTICIPANTS À LA PÉRIODE PRÉPARATOIRE	QUESTIONS SOUMISES PAR ÉCRIT	MÉMOIRES DÉPOSÉS

Informer — **Consulter** — **Enquêter** — **Aviser**

LE RAPPORT CONTIENT

478 pages
211 constats
89 avis
24 figures
7 chapitres d'analyse
1 chapitre consacré aux préoccupations des citoyens

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec